

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

DIVISION DU PERSONNEL

82/560 du 5/06/82  
 (/)ECRET N° /ETR-SG/DAAF/DP  
 portant titularisation et nomination  
 des Secrétaires des Affaires Administratives  
 Stagiaires au titre de l'année  
 1981.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
 Vu la Loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'Article 47 de la Constitution ;  
 Vu la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des Fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo ;  
 Vu l'Arrêté N°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo ;  
 Vu le Décret N°61/143/FP du 27 Juin 1961 portant Statut Commun des Cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République Populaire du Congo ;  
 Vu le Décret N°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le Régime des rémunérations des Fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo ;  
 Vu le Décret N°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des Cadres créées par la Loi 15/62 du 3 Février 1962 fixant le Statut Général des Fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo ;  
 Vu le Décret N°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;  
 Vu le Décret N°63/81 du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectuées des Stages Probatoires que doivent subir les Fonctionnaires Stagiaires, notamment en ses Articles 7 et 8 ;  
 Vu le Décret N°65/170/FP/BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;  
 Vu le Décret N°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret N° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;  
 Vu le Décret N°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
 Vu le Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
 Vu le Rectificatif N°81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
 Vu le Décret N°81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;  
 Vu le Procès-Verbal de la Commission Paritaire Administrative réunie à Brazzaville le 11 Décembre 1981.

/// ))) E C R E T E :

.../...

**ARTICLE 1er :** Les Secrétaires des Affaires Etrangères Stagiaires, des Cadres de la Catégorie A Hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République Populaire du Congo dont les noms suivent en service au Ministère des Affaires Etrangères à Brazzaville, sont titularisés et nommés au 1er échelon de leur Grade Indice 790 ACC. Néant. (Avancement 1981).

MM - YANDOMA Clément	B/c	du	16/05/81
MATALA DE MAZZA	p/c	du	26/04/81
Romuald Paul Rémy			
DZOUMBA Lucien	p/c	du	26/09/81

**ARTICLE 2.-** Le présent Décret qui prendra en compte tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

BRAZZAVILLE, le 5 JUIN 1982

Par le Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement,

Le Ministre des Affaires  
Etrangères,

*Pierre N Z*  
Pierre N Z

*Colonel Louis SYLVAIN-GOMA*  
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Travail et de  
la Prévoyance Sociale,

*Bernard COMBO MATSIONA*  
Bernard COMBO MATSIONA.-

*Isidore Sétoumba LEKOUNDZOU*  
Isidore Sétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

PR.....	2
CAB/MAE.....	2
MINITRAVAIL.....	2
MINIFINANCES.....	2
DGTEP/DFP.....	9
DB.....	6
DCF.....	2
AFF.ETR.....	9
SGCM/BC.....	4
INTERESSES.....	3
DOSSIERS.....	9
JORPC.....	1